



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3159

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération SYSPROD - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subvention avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour l'acquisition des outils du projet SYSPROD - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Axel'One pour l'installation des outils du projet SYSPROD

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3159**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération SYSPROD - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de subvention avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) pour l'acquisition des outils du projet SYSPROD - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Axel'One pour l'installation des outils du projet SYSPROD**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire métropolitain.

Le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6<sup>ème</sup> CPER, a fait l'objet d'une délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0658 du 21 septembre 2015.

Dans le cadre du CPER, une convention cadre a été signée entre les établissements porteurs et les financeurs, que sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole, le 11 janvier 2016 pour le projet Approche systémique multi-échelle pour les procédés de production industrielle (SYSPROD). Le projet SYSPROD vise à développer un plateau matériaux polymères dont les équipements (polycondensation, caractérisation rhéologique, extrudeuse) permettront de synthétiser/formuler des librairies importantes de polymères (polymères de commodité, polymères techniques et de spécialité) qui relèvent des activités actuelles des grands groupes industriels installés dans la région mais également de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) - entreprises de taille intermédiaire (ETI). Ces équipements seront mis en œuvre dans des projets collaboratifs tant régionaux, que nationaux et internationaux. Ces projets assureront le lien entre la recherche académique et le développement industriel des produits et procédés.

Par délibération du Conseil n° 2016-1408 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention d'équipement de 2 262 000 € à l'UCBL pour l'acquisition et l'installation d'outils scientifiques pour le projet SYSPROD.

La présente délibération concerne la modification de l'opération SYSPROD en confiant l'installation des outils à l'association Axel'One.

**II - Objectifs de la modification du projet SYSPROD**

Le projet SYSPROD propose de mettre en place des outils technologiques permettant de synthétiser/formuler des librairies importantes de polymères. Ces outils sont en cours d'acquisition pour être installés sur la plateforme Axel'One Campus (campus LyonTech La Doua Villeurbanne).

L'UCBL a informé les financeurs de son impossibilité d'acquérir auprès d'Axel'One, comme prévu initialement, une partie des études et équipements nécessaires à l'installation des outils scientifiques pour un montant de 206 000 € sur les 2 262 000 € prévus dans la convention de financement conclue entre la Métropole et l'UCBL en septembre 2016.

Les financeurs, signataires de la convention cadre précitée, ont donné leur accord pour que la Métropole puisse déduire ce montant de la contribution pour l'UCBL afin de le verser directement à Axel'One.

La Métropole ne pourra pas attribuer à Axel'One les 206 000 € dont la réaffectation est demandée par l'UCBL mais sera limitée à 200 000 € conformément au règlement "de minimis" n° 1407/2013 du 18 décembre 2013.

La réaffectation d'une partie de la subvention initialement octroyée à l'UCBL, dans le cadre du projet SYSPROD, nécessite simultanément un avenant à la convention conclue avec l'UCBL et la conclusion d'une convention de subvention avec Axel'One, objets de la présente délibération.

L'objet de cet avenant est de diminuer de 206 000 € le montant des équipements et études dont l'UCBL n'assurera pas l'installation et qu'elle ne pourra pas justifier auprès de la Métropole. L'avenant procédera également à une modification du calendrier prévisionnel de réalisation et à une prolongation du projet jusqu'en février 2019.

En complément, la Métropole propose d'attribuer à Axel'One une subvention de 200 000 € sur le fondement du règlement "de minimis" n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 pour le financement de l'installation des outils scientifiques du projet SYSPROD.

### III - Modification du plan de financement du projet SYSPROD

#### 1° - Pour l'UCBL

Plan de financement initial	Montant (en €)	Plan de financement modifié	Montant (en €)
Métropole de Lyon	2 262 000	Métropole de Lyon	2 056 000
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	581 000	CNRS	581 000
État	65 000	État	65 000
<b>Budget total initial</b>	<b>2 908 000</b>	<b>Budget total modifié</b>	<b>2 702 000</b>

#### 2° - Pour Axel'One

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
installation pour extrusion, enduction, plateau polymères Avantium, plateau polymères Chemspeed	287 190	Métropole de Lyon	200 000
<b>Total</b>	<b>287 190</b>	<b>Total</b>	<b>200 000</b>

Le montant de la participation financière de la Métropole au projet SYSPROD est inchangé.

Eu égard à l'intérêt du projet et aux engagements de la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020, il est proposé :

- de diminuer la subvention d'équipement au profit de l'UCBL pour l'acquisition des outils scientifiques dans le cadre du projet SYSPROD d'un montant 206 000 €, c'est-à-dire de 2 262 000 € à 2 056 000 €,

- d'attribuer une subvention d'équipement au profit de l'association Axel'One pour l'installation des outils scientifiques dans le cadre du projet SYSPROD d'un montant de 200 000 €, basée sur le règlement "de minimis" n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la modification du projet SYSPROD prévu par le contrat métropolitain du site de Lyon du CPER 2015-2020 volet "recherche, enseignement supérieur et innovation".

**2° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention entre la Métropole et l'UCBL, qui diminue la subvention attribuée à l'UCBL de 2 262 000 € pour porter son montant à 2 056 000 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au profit d'Axel'One,

c) - la convention à passer entre la Métropole et Axel'One définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites convention et avenant.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° 0P03O4936, le 19 septembre 2016, pour un montant de 4 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**